

# LES OUTRE-MER, DU DÉFI DES PRIX CHERS À CELUI DU VIEILLISSEMENT DÉMOGRAPHIQUE

JUIN 2024

UNE SITUATION ÉCONOMIQUE COMPLEXE SUR FOND D'INFLATION ET DE REVENDICATIONS SOCIALES.....	2
L'INFLATION, UN MAL CHRONIQUE DONT L'ACUITÉ AUGMENTE.....	4
UN VIEILLISSEMENT RAPIDE ET MASSIF AUX MULTIPLES CONSÉQUENCES .....	7

## LES OUTRE-MER, DU DÉFI DES PRIX CHERS À CELUI DU VIEILLISSEMENT DÉMOGRAPHIQUE

Intervention de Philippe Crevel devant l'Assemblée Générale Outre-Mer AG2R LA MONDIALE du 15 mai 2024 à Paris

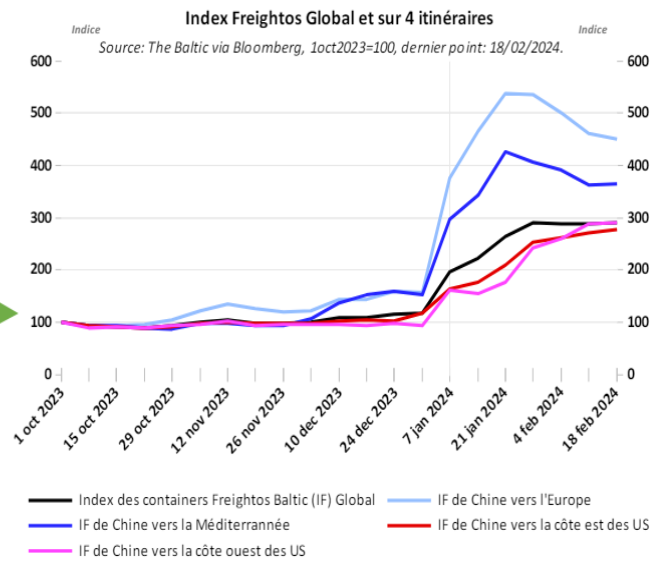
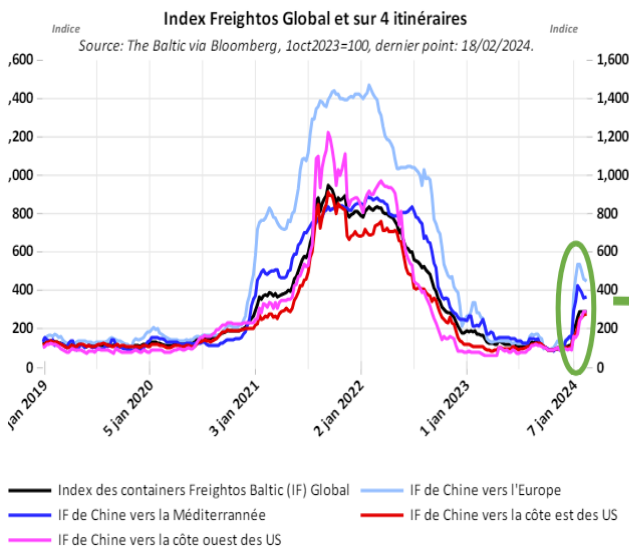
Depuis une quinzaine d'années, les crises se succèdent à un rythme relativement rapide. Certes, il y a toujours tendance à dramatiser les temps présents et à relativiser les souffrances passées. Néanmoins, depuis 2008, nous avons été confrontés à la crise des subprimes, à celle des dettes souveraines, à l'épidémie de covid, à la guerre en Ukraine et à une vague inflationniste d'une ampleur sans précédent depuis quarante ans. La France et tout particulièrement les collectivités d'Outre-Mer ont été exposées à ces différents chocs. Ces dernières ont été durement éprouvées par la crise sanitaire qui a provoqué la désorganisation des circuits de distribution. Les populations ressentent d'autant plus durement la hausse des prix que leur niveau est naturellement plus élevé que dans l'hexagone. Par ailleurs, certains territoires doivent faire face à des crises spécifiques : Nickel et suite des référendums en Nouvelle-Calédonie, crise migratoire à Mayotte, tensions sociales récurrentes en Guadeloupe... Les questions institutionnelles reviennent également sur le devant de la scène avec des revendications d'autonomie accrue voire d'indépendance. Ce débat intervient au moment où le

gouvernement prévoit d'accorder un statut d'autonomie à la Corse avec un possible transfert de compétences législatives. Au-delà de ces problématiques, de nombreux territoires d'Outre-mer sont concernés par un vieillissement rapide de leur population, vieillissement aux conséquences sociales et économiques nombreuses. Les DROM et les COM apparaissent mal préparés à cette mutation de grande ampleur du fait de la permanence de certaines fragilités sociales.

### UNE SITUATION ÉCONOMIQUE COMPLEXE SUR FOND D'INFLATION ET DE REVENDICATIONS SOCIALES

Les Outre-mer ont été fortement exposés, ces dernières années, aux aléas de la croissance en raison de la structure de leur économie qui repose sur la consommation et le tourisme.

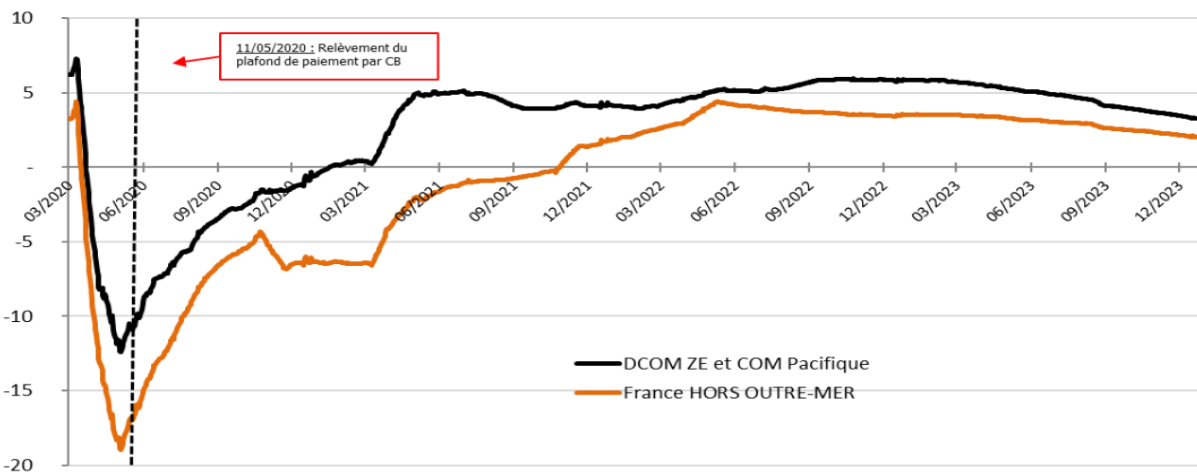
L'augmentation des coûts de distribution, lors de la crise sanitaire et depuis la guerre en Ukraine, touche l'ensemble des DROM/COM dont une part importante des importations provient de l'hexagone. Cette situation concerne en premier lieu les Antilles.



Source : IEOM IEDOM

Ces chocs ont provoqué une baisse de la consommation bien plus importante qu'en hexagone.

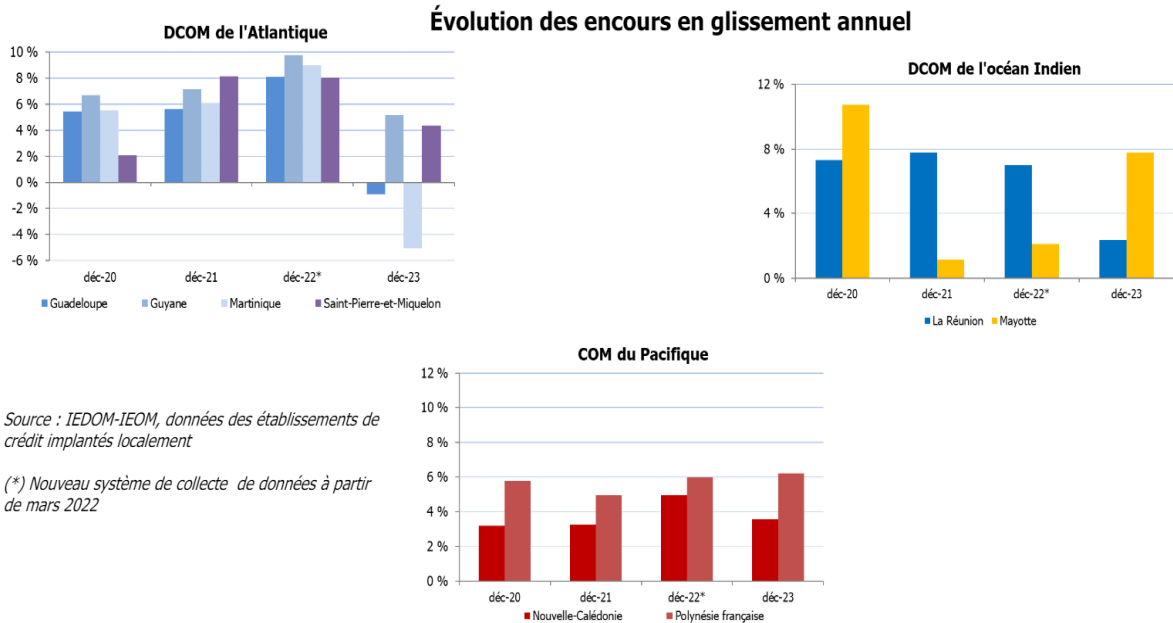
**'France hors OM' et 'DCOM ZE et COM Pacifique'**  
 Évolution des paiements cumulés par CB (valeur, % en glissement annuel)



Note : Cartes bancaires CB ; analyse réalisée par l'IEDOM sur les données de paiement par carte bancaire CB compensées puis agrégées et anonymisées  
 Ne concernent que les transactions CB (hors intrabancaires, hors opérateurs monétiques locaux installés dans les COM du Pacifique i.e CSB, OSB et Banque de Tahiti)  
 \*montant au jour j cumulé rapporté au montant cumulé de ce même jour en année n-1  
 Source : IEDOM - IEOM

La hausse des taux d'intérêt a provoqué une nette baisse de la

demande de crédits à l'habitat de la part des ménages.



Source : IEDOM - IEOM

Le climat des affaires s'est dégradé mais dans des proportions mesurées dans les DROM/COM.

L'investissement a, en revanche, reculé de manière plus importante du fait de la hausse des taux d'intérêt et de la diminution de la demande des ménages. Ces derniers ont fortement réduit leur demande de prêt à l'habitat.

**L'INFLATION, UN MAL CHRONIQUE DONT L'ACUITÉ AUGMENTE**

L'inflation est un sujet de tensions récurrent dans la quasi-totalité des collectivités d'outre-mer. Ce sujet est d'autant plus sensible qu'une

part non négligeable de la population vit au-dessous du seuil de pauvreté (900 000 personnes). Selon un avis du Conseil Économique Social et Environnemental de 2023, les prix sont de plus en plus élevés en Outre-mer et les écarts avec l'hexagone se sont accentués en 2022 par rapport à 2015 et 2010.

En 2015, l'écart des niveaux de prix était, avec l'hexagone, de 12 points en Guyane-Antilles, et encore plus élevé dans les territoires du Pacifique. Les écarts de prix par rapport à l'hexagone ont depuis augmenté dans tous les territoires.

L'accroissement entre 2015 et 2020 a été de :

- + 3,3 points en Guadeloupe ;
- + 2,1 points en Guyane ;
- + 1,8 à La Réunion ;
- + 1,5 en Martinique ;
- + 3,4 points à Mayotte.

Même si son ampleur a été moins importante qu'en hexagone, la vague inflationniste de 2022-2023 a été durement ressentie en Outre-mer. Sur tous les territoires, la hausse des prix est la plus importante constatée depuis une quarantaine d'années et se retrouve particulièrement sur des produits de consommation courante, principalement importés comme l'alimentaire et l'énergie. Sur un an, en 2022, les prix ont progressé de 3 % en Guyane, 2,9 % à La Réunion, 3,8 % en Guadeloupe, 3,6 % en Martinique, et 5 % en Nouvelle-Calédonie, particulièrement sur les produits alimentaires ; contre 5,2 % en France hexagonale. En Polynésie française, l'inflation a été de 3,8 % entre juin 2022 et juin 2023, et les prix ont légèrement diminué sur les produits alimentaires : -1,3 %. Le prix des carburants a bondi de près de 30 % en 2022. En Nouvelle-Calédonie, l'inflation a été de 2,2 %, avec une augmentation de 7,9 % enregistrée sur l'alimentation en mai 2023 par rapport aux douze derniers mois. À Saint-Pierre-et-Miquelon, l'inflation a été de 9,3 % en 2022. À Wallis-et-Futuna l'indice des prix à la consommation

augmente de 4,8 % en 2022. Les écarts de prix dépassent 15 % et peuvent atteindre 40 %, des niveaux sans aucune mesure comparables à ceux constatés dans l'hexagone. Les prix en l'Île-de-France sont supérieurs à la moyenne des prix en France (hors Île-de-France) de 7 % tout en comme en Corse.

Dans les DROM/COM, les écarts de prix sont particulièrement importants sur les biens et services vitaux. Le panier de consommation diffère de celui de l'hexagone. Les quatre principaux postes de dépenses des ménages sont :

- les produits alimentaires représentent jusqu'à 25 % du budget en Outre-Mer ;
- les transports pèsent 18 à 20 % des dépenses (contre 16 % dans l'hexagone) ;
- le logement entre 14 à 15 % des dépenses (sauf en Guyane 19 %) ;
- les services divers avec 15 à 16 % des dépenses.

Or, l'inflation est la plus forte sur les produits alimentaires. En 2022, en moyenne, les écarts de prix pour ce type de produits ont atteint :

- +42 % entre la Guadeloupe et la France hexagonale ;
- +47 % pour Saint-Martin ;
- +40 % pour la Martinique ;
- +39 % pour la Guyane ;
- +37 % pour La Réunion ;
- +30 % pour Mayotte.

Les écarts se sont fortement accrus depuis 2015 :

- +11 points à Mayotte ;
- +9 points en Guadeloupe et à La Réunion ;
- +6 points en Guyane ;
- +2 points en Martinique.

Les augmentations du prix des produits alimentaires contribuent aux tensions sociales. De nombreux ménages sont contraints de réduire leurs dépenses et de se tourner vers l'autoconsommation ou vers des circuits hors commerces traditionnels.

Selon l'enquête de l'INSEE, en prenant comme référence le panier alimentaire « hexagonal », les prix sont en moyenne supérieurs de :

- 54 % à Mayotte ;
- 51 % en Guadeloupe et en Guyane ;
- 50 % en Martinique ;
- 46 % à La Réunion.

En prenant comme référence les paniers de consommation alimentaire « locaux » propres à chaque DROM, les prix sont :

- 33 % plus élevés pour les ménages Guadeloupéens ;
- 31 % pour les Martiniquais ;
- 29 % pour les Guyanais ;
- 28 % pour les Réunionnais ;
- 10 % pour les Mahorais.

L'autoconsommation fournit 54 % des produits alimentaires à Mayotte et 12 % à La Réunion, en particulier pour les fruits (37 %) et les œufs, lait et fromage (29 %). En Polynésie française, l'autoconsommation alimentaire représente 24 % de la consommation totale.

### QUELLES SONT LES ORIGINES DE L'INFLATION EN OUTRE-MER ?

L'inflation en Outre-Mer est multifactorielle. Elle est notamment due à :

- **l'éloignement géographique** générant des frais de transport et de logistique. Les distributeurs sont contraints de constituer des stocks plus importants que dans l'hexagone pour éviter les pénuries. Ils sont également confrontés à des pertes plus élevées, en lien avec les délais de transports (problème de péremption) et les avaries maritimes ;
- **une dépendance vis-à-vis des importations**, les territoires ultramarins ont souvent une production locale limitée ce qui les rend fortement dépendants des importations pour la plupart des produits ;
- **la multiplicité des intermédiaires** ;
- **une taille réduite du marché** ce qui a pour conséquence de limiter la concurrence ;



- **les coûts de production élevés de certains produits locaux**, tels que les fruits et légumes, les produits frais et les produits laitiers ;
- **la fiscalité locale et les barrières réglementaires spécifiques** (normes, quotas) servent à protéger l'économie locale et à financer les Collectivités territoriales, mais se répercutent sur les prix de vente.

Le fret serait à l'origine d'une majoration de 5 points des prix d'achat des produits importés selon la CMA-CGM. Au final, le surcoût sur les prix de vente serait de 3% (*Audition de M. Rodolphe Saadé, président-directeur général du groupe CMA-CGM, M. Grégory Fourcin, directeur central des lignes maritimes, devant la commission d'enquête parlementaire le 1er juin 2023*). Cette évaluation est sujette à caution car dans un autre rapport, la CMA-CGM avait évalué le surcoût entre 6% et 8% pour les marchandises vendues en Martinique et en Guadeloupe.

Un des moyens de faire baisser les prix serait le développement des productions locales, des achats dans le voisinage des DROM/COM et la limitation des importations en provenance de l'hexagone. Les limites au rééquilibrage commercial proviennent de l'étroitesse des économies d'Outre-mer.

L'existence d'oligopoles, voire de monopoles en matière d'importation ou de distribution ne favorise pas la baisse des prix. La concentration est un gage de rationalisation mais jusqu'à un certain point. Pour des économies de taille réduite, l'obtention du niveau optimal pour éviter les effets délétères des oligopoles est difficile à trouver. Le secteur de la distribution est souvent pointé du doigt dans les prix chers en Outre-mer. La grande distribution dispose d'un réel pouvoir. À La Réunion, plus de huit achats sur dix sont réalisés en moyenne ou grande surface.

### **UN VIEILLISSEMENT RAPIDE ET MASSIF AUX MULTIPLES CONSÉQUENCES**

Les Outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte, Saint Barthélemy, Saint Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, la Polynésie française, la Nouvelle-Calédonie, Wallis Futuna) rassemblent 2,7 millions d'habitants, soit 4% de l'ensemble de la population de la France (68 millions).

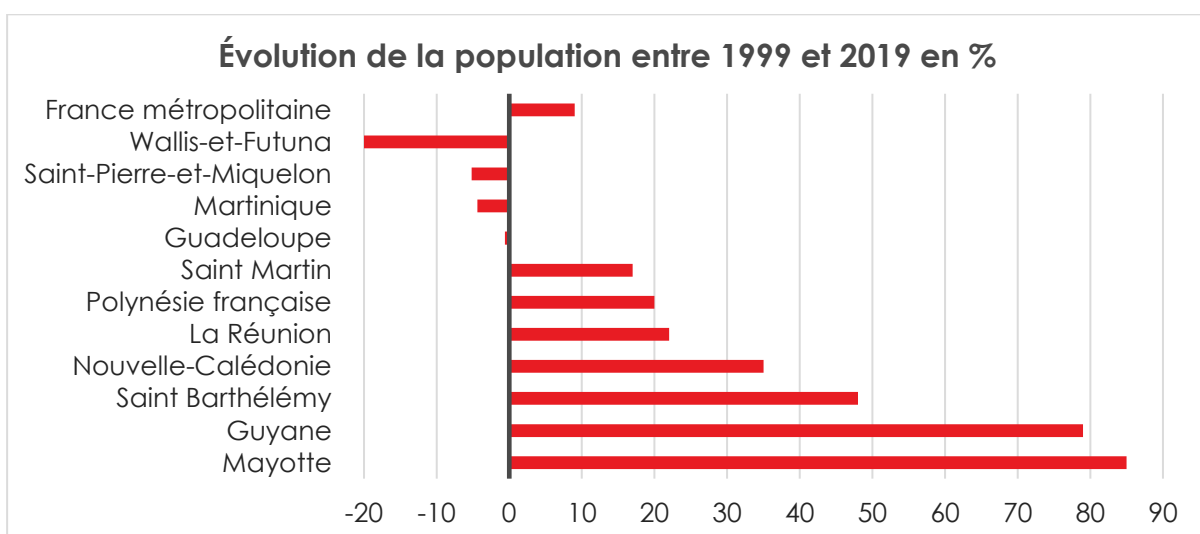
L'idée que les collectivités d'outre-mer (DROM/COM) étaient jeunes a longtemps prévalu. Or, à l'exception de la Guyane et Mayotte, ces collectivités sont confrontées à un vieillissement rapide du fait d'une baisse de la fécondité et d'un solde migratoire souvent négatif.

Le vieillissement n'est pas en soi négatif. Il est le produit en partie de l'allongement de l'espérance de vie. Or, en la matière, il y a convergence entre les DROM/COM et la France métropolitaine, même si un écart persiste. Le vieillissement est un défi à relever sur le plan social. Les retraités en Outre-mer sont plus souvent pauvres qu'en France métropolitaine. Les structures sociales y sont moins développées. Les retraités ultramarins sont fortement exposés au risque de pauvreté en raison de pensions faibles en lien avec des carrières incomplètes. 9 % des retraités sont en Martinique en situation de grande pauvreté, 15 % en Guyane contre 1 % en France hexagonale. Les pensions sont inférieures de 14 à 28 % selon les territoires par rapport à la moyenne nationale. En Martinique, elles sont de 1 420 euros, de 1 330 euros en Guadeloupe, de 1 160 à La Réunion, 276 euros à

Mayotte, contre plus de 1 650 pour l'ensemble de la France.

Tous les territoires d'Outre-Mer ne sont pas concernés à la même vitesse par le vieillissement démographique. Néanmoins, ce dernier est général. Les territoires les plus jeunes sont les plus exposés à cette mutation démographique car ils y sont moins bien préparés.

En raison de taux de fécondité, de nombreux DROM/COM ont connu, jusque dans les années 2000, de fortes progressions. Il est à noter que la Martinique et la Guadeloupe ont entamé rapidement leur transition démographique, le taux de fécondité s'alignant sur celui de l'hexagone. Si le taux de fécondité était de 5 à 6 dans les années 1960 dans les Antilles et à La Réunion, il est désormais en phase avec celui de l'hexagone. Il demeure néanmoins plus élevé à La Réunion (2,5).



Cercle de l'Épargne – données INSEE



## UNE TRANSITION DÉMOGRAPHIQUE ACCÉLÉRÉE

La pyramide des âges des DROM hors Guyane est marquée, ces dernières années, par la diminution de la natalité et par les départs des jeunes pour la métropole. Il y a donc une surreprésentation des plus de 60 ans. En Guadeloupe, il y aura 134 seniors pour 100 jeunes en 2030, contre 54 en 2013. En Martinique, en 2030, les 60 ans seront plus nombreux que les moins de 20 ans. De 2005 à 2030, leur part doublera passant de 17 à 36 %. Elle sera de 34 % en Guadeloupe.

La France métropolitaine atteindra le seuil des 33 % en 2050. En 2050, la Martinique sera le département le plus vieux de France. Elle était 74<sup>e</sup> en 2013. En 2050, plus de 42 % de la population aura plus de 65 ans en Martinique et plus de 37 % en Guadeloupe, contre 15 % en 2013. Cette dernière sera le 6<sup>e</sup> département le plus vieux de France (86<sup>e</sup> position en 2013).

Les déséquilibres démographiques sont également liés aux flux migratoires. 46 % des natifs de Guadeloupe âgés de 18 à 34 ans vivent en Europe. À La Réunion, cette proportion est moindre mais atteint quand même 20 %. Les jeunes qui partent sont souvent les plus aisés et les plus diplômés. Ces migrations contribuent à l'augmentation du taux de pauvreté. Les personnes âgées peuvent moins compter que

dans le passé sur leurs enfants ou petits-enfants pour leur venir en aide. 15 % des 60/69 ans à la Martinique n'ont aucun enfant sur place. Or, les territoires d'Outre-Mer sont sous-équipés en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et manquent de personnel pour les soins à domicile.

La Guyane en raison d'une forte natalité et d'une émigration importante n'est pas concernée par le vieillissement. 7 % de la population a plus de 60 ans et moins de 2 % a plus de 75 ans. Le problème en Guyane est la forte proportion de personnes âgées en perte d'autonomie. 17 % des plus de 75 ans sont dépendantes soit 10 points de plus que la moyenne nationale. Le territoire manque également de médecins spécialisés.

La Nouvelle-Calédonie qui a longtemps été une région jeune tend à se banaliser. En 1976, les plus de 60 ans représentaient 6 % de la population. En 2014, ce taux était de 12 %. En 2022, ce taux est de 14 %. En 2030, un habitant sur huit aura plus de 60 ans. Dans les dix prochaines années, le nombre de personnes de plus de 75 ans triplera. De nombreux seniors vivent dans des conditions précaires. Dans les îles Loyauté, 20 % n'ont pas accès à l'eau courante. Si la Nouvelle-Calédonie manque de médecins spécialistes, elle peut en revanche compter sur un réseau de centres

médico-sociaux gérés par les Provinces.

Mayotte se caractérise par une forte précarité qui concerne, en premier lieu, les anciens. Plus de 4 habitants sur 5 vivent en dessous du seuil de pauvreté. 28 % n'ont pas accès à l'eau courante et 79 % demeurent dans un habitat précaire. Le département souffre d'un manque d'infrastructures médicales, en particulier en faveur des personnes âgées.

La Polynésie française n'échappe pas au vieillissement démographique. En 1988, 5 % de la population avait plus de 60 ans. Ce taux est désormais de 15 %. Seuls 13 % des seniors vivent seuls contre 31 % au niveau national. Il n'y a pas l'APA en Polynésie.

Saint-Pierre-et-Miquelon est également confrontée au vieillissement. Les structures d'hébergement pour personnes âgées sont peu développées en raison du nombre réduit d'habitants (6 000). À la différence de la Polynésie, la Collectivité de Saint-Pierre-et-Miquelon verse l'APA.

À Wallis-et-Futuna, le vieillissement est moins prononcé qu'en Métropole avec comme caractéristique un encadrement familial des personnes âgées. Une forte augmentation du taux de prévalence de certaines maladies n'est pas, néanmoins, sans provoquer quelques inquiétudes

(diabète, obésité, alcoolisme) en ce qui concerne l'évolution de l'espérance de vie.

## **LES DROM/COM SUREXPOSÉS À CERTAINES PATHOLOGIES**

Les DROM/COM se distinguent par une proportion élevée de personnes en situation de surcharge pondérale ou d'obésité, avec notamment une forte exposition des femmes. Selon la DREES, le taux d'obésité est le même pour les femmes et les hommes en métropole (15 % versus 14 % en 2019), quand dans les DROM la part des femmes est plus élevée que celui des hommes, l'écart le plus important se situant à Mayotte. 23 % des femmes de 15 ans ou plus sont obèses en Guadeloupe et en Guyane, 25 % en Martinique, 20 % à La Réunion et 34 % à Mayotte. Parmi les femmes âgées de 45 ans ou plus, plus d'une sur deux est obèse à Mayotte. Cette forte prévalence de l'obésité parmi les femmes à Mayotte s'accompagne d'un excès de sédentarité. Il s'agit du seul territoire où il existe un écart significatif entre les femmes et les hommes pour cet indicateur : 42 % des femmes présentent un excès de sédentarité (passer éveillé plus de 7 heures par jour assis ou allongé) contre 31 % des hommes.

En Guyane et à La Réunion, la proportion d'AVC est de 28 % plus élevée qu'en France hexagonale. Le diabète est deux fois plus répandu aux Antilles et à La Réunion

que dans l'hexagone. Le taux de prévalence est de 9 % en Guadeloupe, de 8 % en Martinique et de 10 % à La Réunion contre 5 % en France métropolitaine. Enfin, dans les DROM/COM, la santé bucco-dentaire des personnes de plus de 60 ans est fortement dégradée.

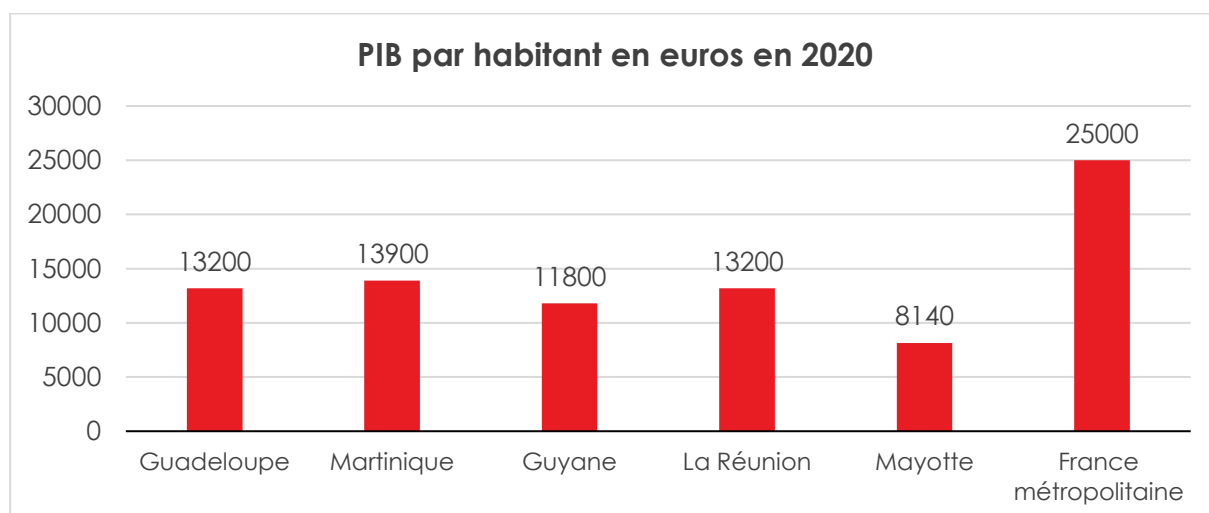
### LE PROBLÈME DE LA DÉPENDANCE

La part des personnes en perte d'autonomie est plus élevée dans les DROM/COM qu'au niveau national. L'entrée en dépendance y est plus précoce. D'ici 2050, la prévalence de la dépendance progressera plus vite dans les DROM/COM qu'en France métropolitaine. Les personnes dépendantes souhaitent rester dans leur domicile dans des proportions plus importantes dans les DROM/COM qu'en métropole. Les départements ultramarins figurent parmi les moins généreux en matière d'aides sociales aux personnes

âgées en raison de la faiblesse des ressources, en particulier pour l'APA. 20 % des ultramarins reçoivent l'ASPA contre 4 % des retraités en France. Le nombre d'établissements en Outre-mer est insuffisant face à l'évolution des besoins. Le parc d'EHPAD est vétuste. Le nombre de lits, par rapport à la population dépendante, est trois fois inférieur en Outre-mer qu'en France hexagonale. Les EHPAD sont confrontés aux problèmes du coût des salaires, de la construction et du matériel. Les prix peuvent être deux fois ceux de la moyenne nationale quand les personnes concernées disposent de revenus nettement inférieurs.

### LA QUESTION DES REVENUS

Même si une convergence est intervenue ces trente dernières années, l'écart de revenus entre les habitants des DROM/COM et ceux de l'hexagone demeure important.



Cercle de l'Épargne – données INSEE

## UN TAUX D'EMPLOI FAIBLE

Dans les DROM/COM, plus d'un cinquième de la population de plus de 15 ans est allocataire d'un minimum social, contre 8 % pour la France. Le sous-emploi est un mal endémique, à la fois lié à un problème de formation et à l'étroitesse du tissu économique. En Outre-mer, 40 % de la population en âge de travailler n'est pas sur le marché de l'emploi. 10 à 21 % de la population est dans le halo du chômage, population en âge de travailler qui n'a pas effectué de démarches ou qui n'est pas disponible pour travailler. Ce taux est de 4 % en France. Plus du quart des jeunes ne sont ni en emploi, ni en formation contre 16 % en France. Ce taux est de 27 % en Guadeloupe, de 25 % en Martinique, de 30 % à La Réunion, de 37 % en Guyane.

Les jeunes les mieux formés émigrent conduisant à une surreprésentation en outre-mer des jeunes sans formation. L'illettrisme et l'illectronisme sont bien plus fréquents en Outre-mer que dans l'hexagone. Dans ce contexte, les entreprises rencontrent de nombreux problèmes de recrutement.

## UNE PAUVRETÉ IMPORTANTE

900 000 personnes en situation de pauvreté en Outre-mer. Avec le seuil de pauvreté métropolitain, un tiers des habitants de Martinique et de Guadeloupe sont pauvres, 80 %

à Mayotte, 42 % à La Réunion, 53 % en Guyane, contre 14 % dans l'hexagone.

En calculant à partir du revenu local, on compte 20 % pauvres en Guadeloupe et Martinique et 40 % à Mayotte 23 % Guyane, 16 % La Réunion.

La grande pauvreté concerne également les familles monoparentales. 17 % sont concernées en Guadeloupe et en Martinique, 24 % à La Réunion, 32 % en Guyane, contre 5 % pour la France hexagonale. La détermination de la grande pauvreté prend en compte des critères financiers mais aussi des privations sociales et matérielles dont :

- Ne pas avoir accès à Internet ;
- Ne pas pouvoir se payer un repas avec de la viande ou du poisson tous les deux jours ;
- Ne pas pouvoir accéder à des loisirs ;
- Avoir des impayés de loyers ou de factures de réseaux.

Le rapport avec l'hexagone en fonction des DROM/COM est de 1 à 6.

## LE PROBLÈME DU LOGEMENT

Dans les DROM/COM l'accès au logement constitue un problème majeur. Selon la Fondation de l'Abbé Pierre, 600 000 personnes y seraient mal logées, soit trois

personnes sur dix. Entre 160 000 et 200 000 personnes vivraient dans des bidonvilles.

Les territoires d'Outre-mer seront, dans les prochaines années, confrontés à un vieillissement démographique avec une montée rapide du nombre de personnes dépendantes. Cette mutation démographique sera d'autant plus délicate que ces territoires se

caractérisent par un taux de pauvreté élevé et un niveau d'infrastructures perfectibles, notamment en matière de santé et d'accueil des personnes âgées. Les prix élevés, l'accès au logement et la faiblesse du taux d'emploi constituent autant de problèmes à relever afin d'améliorer la situation des populations concernées et, en premier lieu, des personnes âgées.

Retrouvez les publications et toutes les informations concernant le Cercle sur notre site : [www.cerledelepargne.fr](http://www.cerledelepargne.fr)

Sur le site, vous pouvez accéder à :

- L'actualité du Cercle
- Les bases de données économiques et juridiques
- Les simulateurs épargne/retraite du Cercle

**Le Cercle de l'Épargne**, de la Retraite et de la Prévoyance est le Think Tank d'AG2R LA MONDIALE, présidé par Jean-Pierre Thomas et animé par Philippe Crevel.

Le Cercle a pour objet la réalisation d'études et de propositions sur toutes les questions concernant l'épargne, la retraite et la prévoyance. Il entend contribuer au débat public sur ces sujets.

Pour mener à bien sa mission, le Cercle est doté d'un Conseil Scientifique auquel participent des experts reconnus en matière économique, sociale, démographique, juridique, financière et d'étude de l'opinion.

**Le conseil scientifique du Cercle** comprend **Robert Baconnier**, ancien directeur général des impôts et ancien Président de l'Association Nationale des Sociétés par Actions, **Jacques Barthélémy**, avocat-conseil en droit social et ancien Professeur associé à la faculté de droit de Montpellier, **Nicolas Baverez**, Avocat associé chez August Debouzy, **Marie-Claire Carrère-Gée**, Conseiller maître à la Cour des comptes, ancienne Présidente du Conseil d'Orientation pour l'Emploi (COE), **Michel Cicurel**, économiste et fondateur du fonds La Maison, Président du directoire de la Compagnie Financière Edmond de Rothschild, **Jean-Marie Colombani**, ancien directeur du Monde et fondateur de Slate.fr, **Jean-Pierre Gaillard**, journaliste et chroniqueur boursier, **Philippe Georges**, président du conseil d'administration de la Caisse autonome nationale de la Sécurité sociale dans les mines (CANSSM), **Christian Gollier**, directeur de la Fondation Jean-Jacques Laffont-Toulouse Sciences Économiques, membre du Laboratoire d'Économie des Ressources Naturelles (LERNA) et directeur de recherche à l'Institut d'Économie Industrielle (IDEI) à Toulouse, **Serge Guérin**, sociologue, Directeur du Master « Directeur des établissements de santé » à l'Insee Paris, **François Héran**, professeur au Collège de France, ancien directeur de l'INED, **Jérôme Jaffré**, directeur du CECOP, **Florence Legros**, directrice générale de l'ICN Business School, **Christian Saint-Étienne**, Professeur émérite à la Chaire d'économie industrielle au Conservatoire National des Arts et Métiers, membre du Cercle des Économistes, **Jean-Marie Spaeth**, président honoraire de la CNAMTS et de l'EN3S et **Jean-Pierre Thomas**, ancien député et président de Thomas Vendôme Investment.

**Comité de rédaction** : Philippe Crevel, Sarah Le Gouez

**Contact relations presse, gestion du Mensuel** :

Sarah Le Gouez

01.76.60.85.39

[slegouez@cerledelepargne.fr](mailto:slegouez@cerledelepargne.fr)